|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | République Islamique de MauritaniePrésidence de la République**DELEGATION GENERALE A LA SOLIDARITE NATIONALE ET A LA LUTTE CONTRE L’EXCLUSION (TAAZOUR)** |  |

**Programme TEMWINE : Pour assurer la sécurité alimentaire et la défense du pouvoir d’achat des populations pauvres et vulnérables.**

**Termes de Références (TDR) pour le recrutement d’un consultant spécialisé en vue d’actualiser l’étude sur le personnel des boutiques TEMWINE et d’accompagner le programme dans sa phase de restructuration**

1. **Contexte :**

Le programme TEMWINE, piloté par la Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l’Exclusion (TAAZOUR), a pour objectif de soutenir les populations vulnérables en garantissant l’accès à des produits alimentaires de base à des prix subventionnés. Toutefois, plusieurs défis opérationnels et financiers ont été identifiés, notamment :

* Des charges opérationnelles élevées ;
* Un ciblage inapproprié des bénéficiaires.

Pour remédier à ces insuffisances, les pouvoirs publics, suite à une évaluation menée par les structures de TAAZOUR, ont décidé de mettre en œuvre une restructuration visant à améliorer l’efficience et l’efficacité du programme, et ainsi maximiser son impact positif sur les populations cibles.

Cette restructuration vise à :

* Optimiser l’approvisionnement des bénéficiaires par l'homologation des boutiques privées en milieu urbain et la gestion du programme par les communautés au niveau rural ;
* Cibler précisément les bénéficiaires dans chaque zone à l’aide des données du Registre Social, en impliquant les autorités locales et les communautés ;
* Améliorer la gestion des ressources humaines du programme.

Dans ce contexte, la Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l’Exclusion (TAAZOUR) considère qu'il est impératif d’optimiser la gestion des ressources humaines impliqués dans la gestion du programme.

**B. Objectif général :**

Appuyer le programme TEMWINE dans sa phase de restructuration et actualiser l’étude déjà réalisée sur le personnel impliqué dans la gestion des boutiques TEMWINE.

**C. Objectifs spécifiques :**

* Réduire les charges fixes relatives au programme ;
* Optimiser les ressources humaines pour relever les défis actuels.

**D. Mesures à entreprendre :**

* Actualiser l’étude déjà réalisée sur le personnel impliqué dans la gestion des boutiques TEMWINE ;
* Proposer des mesures juridiques et pratiques pour une optimisation des ressources humaines ;
* Elaborer un plan détaillé de gestion des ressources humaines pour le programme.

**E. Missions confiées au consultant :**

* Accompagner le programme TEMWINE dans la mise en œuvre de l’assainissement de la situation du personnel ;
* Rédiger les projets de correspondances nécessaires ;
* Assurer la liaison avec l’inspection du travail compétente, si nécessaire.

**F. Profils recherchés pour le consultant :**

Le consultant chargé d’accompagner le programme dans sa phase de restructuration, de réaliser l’audit des ressources humaines et de mettre en œuvre le plan de restructuration du personnel impliqué dans la gestion du programme, doit posséder les qualifications et compétences suivantes :

* + Être titulaire d’un diplôme d’enseignement supérieur (Bac + 5), de préférence en ressources humaines, en droit du travail, en gestion des organisations ou dans un domaine connexe.
	+ Avoir une expérience significative dans le domaine des relations individuelles et collectives du travail, avec un minimum de 10 années d’expériences spécifiques.
	+ Une expérience au sein d'une inspection du travail ou dans une administration du travail est fortement souhaitée, ce qui permettra au consultant de comprendre les exigences légales et réglementaires en matière de gestion des ressources humaines.
	+ Maîtrise des outils et des méthodologies d’audit des ressources humaines, y compris l’analyse des effectifs, l’évaluation des performances et la gestion des talents.
	+ Avoir une connaissance approfondie du droit mauritanien du travail et des normes en matière de ressources humaines ;
	+ Disposer d’excellentes compétences en communication pour faciliter les interactions avec les employés, les parties prenantes et les autorités compétentes.

**G. Durée de la consultation :**

La mission sera réalisée sur une période de soixante jours (60) jours à compter de la date de signature du contrat.